



Conseil économique et social

Distr. générale
21 juillet 2003
Français
Original: anglais/français

Comité chargé des organisations non gouvernementales

Reprise de la session 2003

15-19 décembre 2003

Rapports quadriennaux, 1998-2001, présentés par l'intermédiaire du Secrétaire général en application de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social

Note du Secrétaire général

Addendum

Table des matières

	<i>Page</i>
1. Conseil international des aéroports	2
2. Centre de recherche et de promotion pour la sauvegarde des sites et des monuments historiques en Afrique	5
3. Fédération européenne des femmes actives au foyer	9
4. Fédération universelle des Associations chrétiennes d'étudiants	12
5. Ligue internationale des droits de l'homme	14
6. Agence des cités unies pour la coopération Nord-Sud	17
7. Fédération mondiale des organisations de femmes ukrainiennes	19
8. Congrès du monde islamique	22
9. World Road Association	25



1. Conseil international des aéroports

(Statut consultatif spécial accordé en 1974)

Introduction

Le Conseil international des aéroports est une organisation à but non lucratif dont le principal objet est de favoriser la coopération entre les aéroports membres et avec d'autres partenaires de l'aéronautique mondiale, y compris des organisations gouvernementales, des compagnies aériennes et des constructeurs d'avions.

Cette coopération permet au Conseil d'être d'un grand apport aux voyageurs auxquels il fournit un système de transport aérien sûr, efficace et respectueux des normes environnementales. Avant que le Conseil ne soit créé, les aéroports du monde étaient représentés sur la scène internationale par le Conseil de coordination des associations aéroportuaires, lequel avait été fondé en 1970 par les trois associations aéroportuaires internationales d'alors, à savoir le Conseil international d'exploitants d'aéroports, l'Association internationale des aéroports civils, et l'Association des aéroports de l'Europe de l'Ouest. La décision de créer le Conseil international des aéroports, qui regroupe les associations aéroportuaires précédentes et remplace le Conseil de coordination des associations aéroportuaires, est intervenue en 1989.

Les grands domaines d'activité du Conseil portent sur les aspects suivants : sécurité aéroportuaire; aménagement, conception et exploitation des aéroports; sécurité aérienne; économie aéroportuaire; facilitation des services; protection de l'environnement en aviation; et technologies de l'information aéroportuaire. Le Conseil a un statut d'observateur auprès de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et bénéficie du statut consultatif auprès de l'ECOSOC. Il entretient également des rapports de travail dynamiques avec de nombreuses associations internationales intergouvernementales et non gouvernementales. Il compte 554 membres exploitant plus de 1 500 aéroports dans 168 pays et territoires. En 2001, les aéroports membres du Conseil ont globalement accueilli 3,4 milliards de passagers et manipulé 67 millions de tonnes de fret et de courrier.

Coopération avec l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées

Le Conseil entretient une étroite coopération avec l'OACI. Au cours de la période considérée, il a participé activement à une cinquantaine de réunions mondiales et régionales de cette organisation et contribué par l'intermédiaire de ses experts aux travaux de nombreux groupes, comités et groupes d'étude. Le Conseil est représenté au sein des organes de l'OACI suivants : comités de la protection de l'environnement en aviation, de l'intervention illicite et des futurs systèmes de navigation aérienne; groupes d'experts sur les aides visuelles, la sûreté de l'aviation, la facilitation en statistique, l'économie des aéroports, les marchandises dangereuses et la réglementation du transport aérien; et groupes d'études sur le sauvetage, la réduction du bruit, les restrictions et les aides frangibles. Le Conseil tient ses membres régulièrement informés des activités de l'OACI. La coopération entre cette organisation et le Conseil est évoquée de manière plus détaillée dans les rapports annuels de ce dernier.

Outre l'OACI, le Conseil maintient des contacts avec d'autres institutions et organismes spécialisés des Nations Unies s'occupant de questions d'intérêt mutuel et, notamment, avec l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Union internationale des télécommunications (UIT) et l'Organisation météorologique mondiale (OMM). Il est également en liaison avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'Organisation mondiale du tourisme (OMT).

Au cours de la période 1998-2001, le Conseil a été représenté aux réunions d'institutions spécialisées suivantes :

1998	Avril	Comité de la protection de l'environnement en aviation de l'OACI	Montréal
	Septembre/octobre	Assemblée de l'OACI	Montréal
1999	Avril	Groupe d'experts sur la sûreté de l'aviation de l'OACI	Montréal
2000	Mai/juin	Conférence mondiale sur la radiocommunication de l'UIT	Istanbul
	Juin	Conférence de l'OACI sur l'économie aéroportuaire et les services de navigation aérienne	
2001	Janvier	Comité de la protection de l'environnement en aviation de l'OACI	Montréal
	Avril	Colloque de l'OACI sur les aspects environnementaux de l'aviation	Montréal
	Septembre/octobre	Assemblée de l'OACI	Montréal
	Octobre	Réunion de réflexion informelle de l'OIT sur les répercussions des événements du 11 septembre dans le secteur de l'aviation civile	Genève
	Décembre	Groupe directeur du CAEP/6 de l'OACI	São Paulo
2002	Janvier	Réunion tripartite de l'OIT sur l'aviation civile	Genève
	Janvier	Réunion de l'OMS sur la réglementation sanitaire internationale	Genève
	Février	Conférence ministérielle de l'OACI sur la sécurité en aviation	Montréal
	Avril	Groupe de facilitation de l'OACI	Montréal
	Septembre	Réunion du Groupe directeur du CAEP/6 de l'OACI	Paris

Les activités du Conseil économique et social qui ont directement trait aux opérateurs d'aéroport sont examinées lors des réunions bisannuelles du Conseil d'administration du Conseil. Les renseignements pertinents sont, le cas échéant, transmis aux membres. Le Conseil se fait représenter dans les instances internationales par les membres du secrétariat et des experts des aéroports membres, lesquels sont choisis parmi divers aéroports à travers le monde, ce qui favorise un échange fructueux de données d'expérience.

Coopération avec d'autres organisations internationales

Outre les institutions des Nations Unies et les organisations internationales gouvernementales, le Conseil coopère avec un grand nombre d'organisations internationales non gouvernementales et, tout d'abord, avec l'Association du transport aérien international (IATA) et la Fédération internationale des associations de pilotes de ligne (IFALPA), l'Organisation mondiale des douanes (OMD), la Fédération internationale des associations de contrôleurs du trafic aérien, le Conseil international de coordination des associations d'industries aérospatiales, le Conseil international de propriétaires et pilotes d'aéronefs, la Fédération internationale des associations de transitaires et assimilés et l'Organisation internationale de normalisation. Le Conseil fait également partie du Groupe de travail de l'industrie internationale, composé de représentants du Conseil, de l'IATA, de l'ICCAIA et du secrétariat de l'OACI. Il est chargé d'effectuer des études interindustrielles sur diverses questions techniques pour résoudre des problèmes communs et améliorer la conception et l'aménagement des appareils et des aéroports.

Publications

Le Conseil publie des rapports annuels, un manuel de directives mis à jour régulièrement, un magazine, un bulletin d'information, des statistiques de trafic, des documents techniques et des communiqués de presse.

Conclusion

Au cours de la période considérée, le Conseil a présenté sur la scène internationale les opinions concertées de ses aéroports membres et dirigé ses efforts vers la promotion d'un développement harmonieux et ordonné de l'aviation civile internationale.

2. Centre de recherche et de promotion pour la sauvegarde des sites et des monuments historiques en Afrique

(Statut consultatif général accordé en 1998)

Le Centre de recherche et de promotion pour la sauvegarde des sites et monuments historiques en Afrique est une organisation non gouvernementale de dimension internationale, de par l'éventail de ses stations africaines et à travers ses remembrements et son organigramme qui compte un siège au Sénégal (Dakar), huit bureaux sous-régionaux africains et cinq représentations continentales.

En sa qualité d'ONG dotée d'un statut consultatif de catégorie générale, le Centre de recherche et de promotion pour la sauvegarde des sites et monuments historiques en Afrique est une structure de coordination, de conseils nationaux, sous-régionaux et continentaux, des sites et monuments historiques et dont la présidence du Conseil supérieur est assurée par le Président de l'ONG.

Le Centre de recherche et de promotion pour la sauvegarde des sites et monuments historiques en Afrique a une grande expérience de participation et de coordination dans les politiques africaines de sauvegarde du patrimoine culturel mobile et immobile ainsi que de l'assistance aux États à la mise en place des structures administratives de protection et de conservation du patrimoine (sites et monuments historiques).

En effet, les questions d'héritages culturels sont comprises dans l'évaluation des projets d'investissement dans le domaine de l'environnement, dans le but de s'assurer que les principales ressources culturelles sont protégées des effets négatifs des projets de développement.

Le patrimoine culturel de l'Afrique riche et varié s'exprime à travers une grande variété de réalisations artistiques et d'objets. Les produits culturels sont conservés aussi bien dans les sites paléontologiques, archéologiques, historiques et sacrés, que dans des musées, dans des résidences et dans la vie quotidienne des populations.

L'an 1983 a vu la naissance de notre institution et l'implantation de son siège à Dakar avec la construction des équipements de son complexe.

L'an 1985 fut la date de son agrément par l'Organisation de l'unité africaine qui a inclus son plan d'action pour l'Afrique au sein de son propre plan de développement culturel africain.

Le plan d'action de notre ONG pour l'Afrique consiste à procéder à l'inventaire général des sites et monuments historiques les plus représentatifs de l'Afrique pour leur promotion au plan international.

Ce plan d'action dans son volet restauration de patrimoine architectural prend en charge les aspects de l'habitat et dans le cadre de la rénovation groupée des grands centres historiques ainsi que les aspects de l'environnement dans les sites naturels.

En 1998, le Centre de recherche et de promotion pour la sauvegarde des sites et monuments historiques en Afrique s'est vu doté d'un statut consultatif de

catégorie générale auprès du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies.

Bien que ses experts aient travaillé pour l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à titre de consultant depuis 1975, l'ONG n'entretient officiellement des relations de travail et de coopération avec l'UNESCO qu'en 2002, dont la section des ONG, et Fondation à Paris, a procédé par l'entremise de notre ONG avec plusieurs institutions spécialisées, en relation de travail dans le domaine de la sauvegarde du patrimoine dont notamment avec le Bureau de l'UNESCO à Dakar, la Commission nationale du Sénégal pour l'UNESCO, le Conseil international des musées (ICOM), le Conseil international des sites et monuments (ICOMS), l'Unité Secteur de la culture (CLT)/Comité de l'héritage mondial (WHC)/Afrique (AFR) Division du Patrimoine mondial à l'UNESCO.

Pendant la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains tenue à Istanbul en 1996, le Centre de recherche et de promotion pour la sauvegarde des sites et monuments historiques en Afrique y a apporté sa contribution par le biais du Ministère de l'urbanisme et de l'habitat du Sénégal.

De même avec l'intermédiaire du Ministère chargé de l'environnement du Sénégal, le Centre de recherche et de promotion pour la sauvegarde des sites et monuments historiques en Afrique a été mis en relation de travail avec les Programmes des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) dans le cadre d'un grand projet sur la biodiversité initié dans la zone nord du Sénégal, le Ferlo, sur une aire de 50 000 ha. Ce projet est relatif à la conservation de la faune et de la flore.

Le Centre de recherche et de promotion pour la sauvegarde des sites et monuments historiques en Afrique qui avait consacré tout son budget initial à construire le complexe de son siège à Dakar et à l'installation de ses antennes africaines et continentales est actuellement sur le point d'envisager l'ouverture de ses représentations à New York, à Genève et à Vienne et sa coopération avec ces différents bureaux de l'ONU dans ces villes.

Néanmoins, grâce à la proximité de ces antennes continentales le Centre de recherche et de promotion pour la sauvegarde des sites et monuments historiques en Afrique arrive à disposer de quelques documents sur les travaux de l'Organisation des Nations Unies grâce à ses représentants et au Conseil des ONG d'appui au développement (CONGAD) au Sénégal.

Objectifs

Des milliers de sites cultures ont été identifiés en Afrique, souvent dans les zones côtières dans les bassins des rivières ou sur les principaux axes de transport. Plusieurs autres sites demeurent certainement inconnus du monde extérieur. Les études archéologiques réalisées dans le cadre de l'évaluation des projets d'environnement peuvent fournir des informations pertinentes sur la nature et la distribution de l'activité de l'homme dans cette région dans le passé. Ce genre d'études ont été réalisées, par exemple, dans le bassin de la Volta, dans la zone d'influence du barrage de Kafue en Zambie, comme partie du projet d'irrigation du plateau de Lesotho et pour le projet routier de Tuli au Botswana. La Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel de l'UNESCO a

été ratifiée par 28 pays africains. Suivant cette convention, l'assistance internationale peut être fournie aux gouvernements pour faciliter la protection des sites retenus comme sites du patrimoine de l'humanité. Actuellement, les sites du patrimoine culturel du monde en Afrique comprennent les palais royaux d'Abomey au Bénin, les temples en pierre d'Éthiopie, les constructions traditionnelles des Ashantis au Ghana, les anciennes villes de Djenne et Tombouktou et la falaise de Bandiagara au Mali, l'île de Mozambique au Mozambique, l'île de Gorée au Sénégal, les ruines de Kilwa Kisiwani et de Songo Mnara en République-unie de Tanzanie et les ruines du Grand Zimbabwe et de Khami au Zimbabwe.

En planifiant les projets de développement, les questions de l'héritage culturel potentielles devraient être prises en compte à chaque étape du cycle du projet. Dans toutes les premières étapes de la conception du projet, une étude de l'environnement devrait être réalisée pour déterminer s'il existe des questions liées à l'héritage culturel qui doivent être abordées.

L'éventail des activités du Centre de recherche et de promotion pour la sauvegarde des sites et monuments historiques en Afrique à travers l'Afrique et le monde en général vise les objectifs humanitaires, socioculturels et économiques.

Elles oeuvrent pleinement et notamment pour le développement de base avec la participation des populations aux initiatives prises en leur faveur dans le cadre du développement durable, à promouvoir la sauvegarde du patrimoine de l'humanité mobile et immobile à la protection de la biodiversité, à permettre les couches de population les moins favorisées à accéder à l'habitat, à promouvoir la condition féminine, à éduquer les enfants et les conscientiser sur la valeur du patrimoine et sa place dans les valeurs de la civilisation et à lutter à la fois contre la drogue en protégeant les enfants, à combattre le racisme sur tous les angles et à promouvoir l'éducation aux droits de l'homme.

Un grand projet d'inventaire du patrimoine de toute l'Afrique pour sa promotion est actuellement en chantier en rapport avec l'OUA, l'UNESCO et le PNUD dont les produits seront accueillis sur un site Web pour leur promotion.

L'édition d'une revue sur le patrimoine de l'Afrique est en gestation.

La publication des monographies historiques sur le patrimoine de l'Afrique (sites et monuments historiques et archéologiques) concernant les États africains est en préparation.

Des centres de formation aux métiers de conservateur des antiquités sont en cours de mise sur pied.

Des textes sur l'harmonisation des législations africaines en matière de protection du patrimoine sont en préparation en rapport avec le Secrétariat général de l'OUA, maintenant l'Union africaine.

Dans ces rapports avec les Nations Unies et ce, dans le cadre de son statut consultatif de catégorie générale, l'ONG cherche à promouvoir des principes qu'elle estime pouvant contribuer à la sauvegarde du patrimoine de l'humanité en général et de l'Afrique en particulier.

Par le biais de la coopération scientifique internationale et au sein de son Conseil supérieur du patrimoine culturel, le Centre de recherche et de promotion de la sauvegarde des sites et monuments historiques en Afrique harmonise ses efforts

en créant une synergie pour la conservation et la protection du patrimoine de l'humanité, en entreprenant la réhabilitation du patrimoine des sites historiques, en produisant des ensembles rénovés pour permettre aux couches plus défavorisées d'accéder à l'habitat, et, à travers ses grands projets de conservation de la biodiversité, en créant un développement endogène par le truchement de la conservation de la faune et de la flore locales.

3. Fédération européenne des femmes actives au foyer

(Statut consultatif accordé en 1998)

Buts et objectifs

La Fédération européenne des femmes actives au foyer (FEFAF) demande la reconnaissance de la valeur économique et sociale du travail non rémunéré de soins et d'éducation effectué au foyer pour la famille.

Pour les femmes qui exercent, ont exercé ou désirent exercer leur activité principale auprès de leurs enfants, leurs parents âgés ou handicapés, la FEFAF désire :

- a) Le libre choix non pénalisant d'un temps de travail familial, et, pour une meilleure conciliation vie familiale et vie professionnelle, de ne pas modeler la vie des femmes sur celle des hommes;
- b) Des statistiques spécifiques de la valeur économique et sociale du travail non rémunéré accompli à temps plein ou partiel au sein de la famille;
- c) La reconnaissance de droits sociaux propres liés au temps consacré à la famille, indépendants de tout statut d'emploi, en particulier :
 - i) Le droit à la formation initiale ou continue;
 - ii) Une possibilité de réinsertion dans le monde du travail;
 - iii) Une retraite juste et équitable;
- d) De considérer les acquis du travail familial non rémunéré comme compétences permettant la réinsertion dans le monde du travail.

Participation de la FEFAF aux travaux du Conseil

Cette participation comprenait :

- 1995 : participation d'un membre du Conseil d'administration (CA) et de membres à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Pékin;
- 1996 : participation d'un membre du CA à la session annuelle de la Commission de la femme;
- 1997 : participation d'un membre du CA à la session annuelle de la Commission de la condition de la femme;
- 1998 : participation d'un membre du CA à la session annuelle de la Commission de la condition de la femme;
- 1999 : participation à la session annuelle de la Commission de la condition de la femme;
- 2000 : participation d'un membre du CA et de membres à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement de paix pour le XXI^e siècle » et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée intitulée « Sommet mondial pour le développement social et au-delà : le développement social pour tous à l'heure de la mondialisation »;

- 2001 : des problèmes financiers n'ont pas permis de participer à la session de la Commission de la condition de la femme ni à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants;
- 2002 : participation de membres du CA à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement à Madrid et à la Conférence ministérielle de la Commission économique pour l'Europe sur le vieillissement à Berlin.

À l'occasion de ces sessions de travail, la FEFAF a rédigé des motions/déclarations sur les thèmes abordés :

- 1995 : reconnaissance du travail familial de soin et d'éducation;
- 1996 : formation par et pour les membres de la famille;
- 1997 : valeur du travail familial bénévole;
- 1998 : violence;
- 1999 : santé et vieillesse;
- 2000 : violence et économie;
- 2001 : économie;
- 2002 : femmes âgées et pensions.

Elles sont systématiquement envoyées aux négociateurs européens, à la Commission et à la présidence de l'Union européenne, aux ministres nationaux concernés, à certains parlementaires européens et nationaux et aux ONG concernées.

Elles sont rédigées en collaboration avec tous les membres, dans un processus de réflexion commun.

Les points principaux de la dernière déclaration (le vieillissement) se sont retrouvés dans le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et la Stratégie régionale de Berlin.

La FEFAF a pris la parole à Genève (vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale).

La FEFAF participe aux travaux du Comité sur la famille (Vienne), la Conférence des organisations non gouvernementales ayant des relations consultatives avec les Nations Unies, et s'est dernièrement intégrée au Comité sur le vieillissement (Vienne et Genève).

Elle suit aussi les travaux de la Commission des droits de l'homme (Genève).

Le secrétariat répond régulièrement aux demandes de renseignements et enquêtes qui lui parviennent par le canal de l'Organisation des Nations Unies. Par l'intermédiaire de nos journaux, les membres sont informés de ce qui se passe à l'Organisation des Nations Unies :

- Comment fonctionne l'institution, qui fait quoi, où, quand et comment;
- Les thèmes qui seront abordés au cours des sessions de travail;
- Les résultats des réunions.

Avant et après les sessions, les documents de travail sont diffusés auprès de tous les membres. Un résumé des résolutions adoptées est mis à disposition non seulement des membres mais de toute personne intéressée par la problématique.

Un réseau d'ONG (dont beaucoup ont également le statut d'observateur au Conseil économique et social) fonctionne pour partager l'information, et les bonnes pratiques, et organiser des campagnes communes. Il comprend des ONG de toute l'Europe, d'Amérique du Nord et du Sud et d'Afrique.

Les problèmes actuels sont la non-possibilité de financement des déplacements des délégations, la recherche de l'information (y compris dans le site de l'Organisation des Nations Unies) et l'emploi pratiquement exclusif de la langue anglaise dans les échanges. Les langues officielles de la FEFAF sont l'anglais et le français, et une partie de nos membres ne parlent que français. Un service de traduction systématique est au-dessus de nos moyens financiers; une partie de l'information est donc perdue pour eux. Le gros du travail se fait actuellement par le canal d'Internet et du mail (toujours en anglais). Ces nouveaux moyens techniques permettent de travailler efficacement, mais ils ne remplaceront jamais les contacts directs. Le secrétariat est inscrit dans les Forums Womenwatch et Ageing.

4. Fédération universelle des Associations chrétiennes d'étudiants

(Statut consultatif spécial accordé en 1970)

Introduction

La World Student Christian Federation est une association internationale qui réunit des associations ou des mouvements chrétiens d'étudiants et d'autres membres de la communauté universitaire dans les régions et dans le monde entier. Actuellement, la Fédération compte 108 mouvements nationaux membres et groupes de contact, distribués sur six régions, à savoir : Afrique, Asie-Pacifique, Europe, Amérique latine et les Caraïbes, Amérique du Nord et Moyen-Orient. Chacune des régions possède un bureau, situé, respectivement, à Nairobi, Hong Kong région administrative spéciale (RAS) de Chine, Oslo, Quito et Beyrouth. L'Amérique du Nord possédant un mouvement par pays, le travail régional est coordonné conjointement par le bureau de Toronto (Canada) et celui de Lawrence (Kansas, États-Unis d'Amérique). Le nombre de mouvements n'a pas augmenté depuis le dernier rapport.

Pendant ces quatre ans, nos programmes se sont centrés sur les domaines suivants : développement de l'encadrement; qualification des femmes; formation aux droits de l'homme; mondialisation et justice économique; initiatives pour la paix et résolution des conflits; évaluation critique de l'enseignement supérieur par rapport au contexte social, économique et politique; réponse de l'éthique et de la loi face à la mondialisation.

Participation aux programmes des Nations Unies et coopération avec les Nations Unies et agences associées

En tant qu'organisation d'étudiants, nous portons un intérêt tout particulier aux domaines inclus dans les programmes susmentionnés, à l'éducation et à son influence sur les étudiants. C'est dans ce sens que la Fédération a établi des liens avec les Nations Unies, par le biais, principalement, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Pendant les quatre dernières années, nous avons ainsi pu participer aux actes suivants :

- Un représentant de la Fédération a assisté à la réunion de la Commission de la condition de la femme, tenue à New York en mars 2001. La Commission a abordé, entre autres, des sujets tels que « Femmes et VIH/sida » et « Femmes et racisme ».
- Le représentant de la Fédération à New York a assisté à la vingt-sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le virus de l'immunodéficience humaine et le syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida) et a fait partie d'une équipe, constituée de membres d'organisations oecuméniques, qui a rédigé un avant-projet sur le VIH/sida. Par la suite, une consultation oecuménique sur l'état de la question en Afrique s'est tenue à Nairobi, qui a abouti à un engagement de base concernant les questions relatives au VIH entre les différentes associations chrétiennes d'étudiants d'Afrique.

- En septembre 2001, un représentant de la Fédération à Genève a assisté à la réunion d'information du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à l'intention des ONG, portant sur la qualification des attentats du 11 septembre en tant que crimes contre l'humanité. Le communiqué a été suivi d'un échange de questions et de réponses, au cours duquel le Haut Commissaire a défini la position des Nations Unies par rapport à la réaction des États-Unis face aux attentats. Après réflexion sur le communiqué, la Fédération a formulé sa propre déclaration contre le terrorisme.
- Pendant la période 1998-2001, le Cosecrétaire général a assisté également, à Genève, à plusieurs réunions de la Conférence des ONG ayant des relations consultatives avec les Nations Unies (CONGO).
- Le Cosecrétaire général a assisté aux cinquante-septième et cinquante-huitième sessions de la Commission des Nations Unies sur les droits de l'homme, tenues à Genève, et a participé au débat sur l'occupation du territoire palestinien organisé par la Conférence des ONG ayant des relations consultatives avec le Conseil économique et social des Nations Unies.
- Le Cosecrétaire général a mené une délégation d'étudiants à la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, tenue à Durban (Afrique du Sud) en août-septembre 2001. Ce projet est suivi en collaboration avec l'Alliance mondiale des Unions chrétiennes de jeunes gens.
- Le représentant de la Fédération en France a pris part à plusieurs consultations collectives organisées par l'UNESCO, à son siège à Paris, à la suite de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur.
- Le Cosecrétaire général a dirigé une délégation qui a participé à la consultation de la Society for Research into Higher Education (SNE) intitulée « Mondialisation et enseignement supérieur : perspectives du Sud », tenue au Cap (Afrique du Sud) en mars 2001. Cette consultation constitue une nouvelle contribution aux suites de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur (CMES) de l'UNESCO et a reçu le soutien de l'UNESCO et de la Conférence.

5. Ligue internationale des droits de l'homme

(Statut consultatif spécial accordé en 1946)

Remarques liminaires

La Ligue internationale des droits de l'homme a été fondée en 1942 et s'efforce depuis plus de 60 ans d'attirer l'attention de la communauté mondiale sur les questions relatives aux droits de l'homme par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies. S'appuyant sur la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Ligue aide ses partenaires aux États-Unis d'Amérique et à l'étranger à faire connaître les problèmes relatifs aux droits de l'homme auprès de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organes multinationaux. Depuis les tout débuts de l'ONU, la Ligue possède un statut consultatif auprès de l'ECOSOC, mais elle est également accréditée auprès de l'Organisation internationale du Travail, du Conseil de l'Europe et de la Commission africaine des droits de l'homme. La Ligue est une organisation non gouvernementale à but non lucratif financée par des fondations et des contributions individuelles. Elle est dirigée par un conseil d'administration international de 36 membres et bénéficie des conseils d'un comité d'experts internationaux qui compte 14 membres. La Ligue dispose à travers le monde d'un réseau d'organisations affiliées avec lesquelles elle collabore en vue de promouvoir les droits de l'homme par l'intermédiaire de l'ONU. Elle possède également un certain nombre de partenaires avec qui elle coopère à des projets spécifiques. La Ligue publie régulièrement des bulletins et des documents de travail sur ses activités et des rapports sur des situations particulières en matière de droits de l'homme. Chaque année, durant la session de l'Assemblée générale (1998-2001), la Ligue a tenu à l'intention des délégués, du personnel de l'ONU et des ONG des réunions d'informations régulières sur des thèmes intéressant la Troisième Commission.

Le personnel de la Ligue à New York représente celle-ci aux réunions concernant les droits de l'homme organisées au Siège des Nations Unies, dans cette ville. Elle envoie également des représentants à des réunions spécialisées des Nations Unies à Genève et ailleurs.

Participation aux travaux du Conseil et de ses organes subsidiaires à des conférences

La Ligue s'efforce depuis longtemps d'encourager les travaux relatifs aux droits de l'homme et la promotion de ces droits par l'intermédiaire des Nations Unies. De 1998 à 2001, elle a participé chaque année aux travaux en cours de la Commission des droits de l'homme. Chaque année, avec quelques-unes de ses organisations affiliées, elle a participé aux débats de la Troisième Commission sur les droits de l'homme et aux sessions de cette commission sur la condition de la femme (1998-2001).

La Ligue a pris part, en 2001, à la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Durant les travaux préparatoires à cette conférence (2000-2001), la Ligue a patronné un certain nombre de conférences et réunions, à Varsovie et Moscou. En août-septembre 2001, elle a conduit une délégation de 40 ONG originaires de la Fédération de Russie, d'Europe orientale, d'Amérique du Nord et d'Afrique de l'Ouest, qui ont participé à la Conférence mondiale. Elle a permis au Représentant spécial du Secrétaire général

pour les enfants et les conflits armés et au Directeur du programme Afrique de la Ligue de tenir une conférence publique sur le racisme et les enfants.

Des représentants de la Ligue ont également participé aux sessions du Comité des droits de l'enfant, du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et du Comité contre la torture, et ont prononcé et rédigé des exposés à l'intention des membres de ces organes (1998-2001). La Ligue a également effectué auprès de la Commission des droits de l'homme et de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme (1998-2001) des interventions écrites et orales sur la situation des droits de l'homme et l'intolérance religieuse. Elle soumet des rapports sur les pays concernés aux membres du Comité des droits de l'homme (1999, 2001). Elle organise fréquemment des conférences et des réunions sur des thèmes à l'ordre du jour aux Nations Unies. En 2001, elle a apporté son soutien à une série de conférences sur les droits de la femme au Nigéria; patronné des délégations d'ONG de femmes afghanes aux Nations Unies; et aidé des groupes locaux et internationaux de femmes à fournir des informations sur la Russie et l'Ouzbékistan au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

La Ligue transmet régulièrement au Centre des droits de l'homme et à ses organes spécialisés les informations recueillies dans le cadre de ses missions et ses projets, et grâce à son réseau d'organismes affiliés et partenaires. Elle a en particulier fourni de la documentation au Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance (1998-1999) et au Rapporteur spécial sur l'intolérance religieuse (1998-2001). En 2001, elle a collaboré avec le Représentant spécial pour les défenseurs des droits de l'homme à qui elle a fourni des informations et une aide en vue de la préparation de sa visite en Asie centrale.

Coopération avec les organes et agences spécialisées des Nations Unies

La Ligue apporte depuis longtemps son soutien aux efforts du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et au Secrétaire général en vue d'accroître la capacité de l'Organisation à agir en faveur des enfants et, plus récemment, de ceux qui se trouvent pris dans des conflits armés. Elle a fortement soutenu la nomination du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés et maintenu des contacts étroits avec les services de celui-ci. Récemment, la Ligue a aidé à la préparation de sa visite dans la République tchétchène de la Fédération de Russie. Les représentants de la Ligue ont participé aux consultations sur le statut des ONG et un de ses permanents a tenu le rôle de représentant de la Ligue au Comité des droits de l'homme de la Conférence des organisations non gouvernementales ayant des relations consultatives avec les Nations Unies.

Autres activités pertinentes

Pendant des décennies, la Ligue s'est attachée à « défendre les défenseurs », à aider ceux qui militent pour le droit des autres, et à rencontrer des responsables de l'ONU et des dirigeants d'ONG pour promouvoir l'adoption de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, déclaration adoptée en 1998. Pendant la période 1998-

2001, la Ligue a collaboré avec les Nations Unies et d'autres organes concernés en fournissant des commentaires sur les rapports officiels des gouvernements soumis conformément aux conventions et traités internationaux; elle a également présenté des rapports sur les violations des droits de l'homme et proposé des solutions. Elle est intervenue auprès de gouvernements et d'organismes internationaux à propos d'affaires ou de questions regardant les droits de l'homme dans des pays comme l'Afghanistan, l'Azerbaïdjan, le Bélarus, l'Égypte, la Chine, l'Indonésie, la République islamique d'Iran, le Kirghizistan, le Libéria, le Nigéria, la Russie, la Sierra Leone et l'Ouzbékistan. Elle a participé aux réunions de l'ONU pertinentes, facilité des interventions orales et des exposés et aidé des organismes affiliés ou partenaires à présenter leurs conclusions.

En 1999 et 2000, la Ligue a tenu une série de conférences sur l'amélioration des travaux des missions sur le terrain de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), en s'inspirant de l'expertise de spécialistes ayant participé à des missions sur le terrain pour l'Organisation des Nations Unies (publication jointe). Elle a également participé au suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, à Beijing, en offrant son patronage pour la participation de délégations étrangères de femmes à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Elle participe régulièrement aux conférences du Département de l'information telles que celle récemment consacrée aux sociétés sortant d'un conflit. Des membres de la Ligue ou d'organismes affiliés ont pris part aux réunions sur la création de la Cour pénale internationale.

6. Agence des cités unies pour la coopération Nord-Sud

(Statut consultatif spécial accordé en 1995)

Note préliminaire

Le Président de l'organisation s'excuse auprès du Comité si ce rapport n'est pas complètement exhaustif, mais il a pris la charge en tant que Président de l'organisation de United Towns Agency For North-South Cooperation (UTA) seulement depuis quelques mois.

En effet, il a hérité la charge après la triste perte du père fondateur en février 2001.

En secondant ses précises volontés, le Neo Président cherche à remplir cette charge en pleine conscience des efforts accomplis par son prédécesseur. L'intention du Président est de se concentrer sur trois points principaux, dans le même esprit de l'Organisation des Nations Unies qui constituent le programme de UTA :

- a) Défendre les valeurs des droits de l'homme en respectant les paroles du père fondateur de l'Agence « Amour-Devoir-Honneur » avec une attention particulière aux personnes souffrant d'un handicap;
- b) Favoriser l'aide et assister les pays en voie de développement et plus précisément aux problématiques liées au territoire, à l'écologie et aux eaux;
- c) Diffusion et promotion de l'ambassade des enfants du monde.

Durant la cinquante-septième session de la Commission des droits de l'homme tenue à Genève, le Président a rencontré la délégation cubaine pour mettre en évidence les non-responsabilités de l'Agence sur le cas Asopazco. Le dossier est un accroissement du rapport spécial précédemment présenté en janvier 2001.

L'agence UTA a obtenu son statut consultatif de catégorie spécial auprès du Conseil économique et social en 1995.

Avec l'Assemblée du 9 avril 2001, l'adresse du siège social a changé et les motivations sont accrues, mais aucune modification n'a été apportée aux objectifs statutaires.

Pour raisons de réorganisation à l'intérieur de l'Agence, celle-ci a décidé de ne pas intervenir oralement aux commissions et sous-commissions, mais seulement par participation écrite pour ne pas créer des accidents comme précédemment. Exemples d'intervention :

- Relation sur le thème de la « Drogue ».
- Relation sur le Racisme hier, aujourd'hui et demain.
- Relation sur la « Globalisation et droits de l'homme ».

L'Agence UTA est présente dans plus de 110 pays. Afin de divulguer en brefs délais les programmes et intentions de l'Organisation des Nations Unies à toutes nos délégations et représentants, l'Agence a créé un « Secrétariat International Permanent d'Assistance de Représentation et Suivi ».

Activités

a) Participation active aux sessions de la Commission des droits de l'homme et de la Sous-Commission du Conseil économique et social; à la Commission économique pour l'Europe (CEE); à la Conférence dite du « Sommet de la Terre »; CEE/Organisation des Nations Unies : au Centre pour la facilitation des procédures et des pratiques dans l'administration, le commerce et les transports (CEFACT);

b) Coopération avec le Conseil international du droit de l'environnement (ICEL) pour les problèmes qui y sont relatifs;

c) Coopération avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) sur le plan d'échanges d'informations, dans le cadre des publications, à savoir : Revue *Coopération internationale* publiée jusqu'en 1998 en version trimestrielle, comme organe officiel de l'organisation. il s'agit d'un grand format : héliogravures-couleur de 72 pages, la dernière comportant 144 pages, tirées en 5 000 exemplaires. Ces revues ont été largement diffusées dans les services des Nations Unies à Genève et dans les missions diplomatiques. Dans les premiers mois de 2002, la revue *Coopération internationale* sera rééditée et accrue de services concernant les travaux développés par l'Organisation des Nations Unies;

d) L'Agence a lancé une opération officielle sur la non-violence et antiterrorisme en coopération avec le Fonds international pour la non-violence que l'Agence a accepté de soutenir et de promouvoir. Une manifestation de plus de 500 personnes a été faite à Rome avec la participation de grandes personnalités internationales;

e) L'Agence au service de « Press release » : les services de transmission simultanée ont été rétablis à toutes les ONG associées à l'Agence;

f) Dans les années 1999, 2000, 2001 et 2002, l'Agence a continué à promouvoir l'intérêt des populations, en lançant des appels à communiquer sur des sujets d'actualité et a offert des participations aux conférences internationales;

g) En accroissement au rapport spécial, l'Agence a lié des relations avec :

- Kenya : projet d'eau potable et bienfaisance effectuée pendant les premiers mois de 2001 à plusieurs écoles de sourds-muets et orphelinats.
- Roumanie : projet d'un orphelinat.
- Congo : projets d'écoles. L'Agence a lié des rapports directs avec le Gouvernement à l'aide d'un contrat pour pouvoir opérer de façon simple et efficace.
- Guatemala : collaboration avec la Fondation Albert Schweitzer pour la construction de trois hôpitaux.
- Bénin : bienfaisance de fournitures scolaires à l'Association des élèves Idaasha.

7. Fédération mondiale des organisations de femmes ukrainiennes

(Statut consultatif spécial accordé en 1993)

La Fédération mondiale des organisations de femmes ukrainiennes a été créée en novembre 1948. C'est une fédération internationale regroupant 22 organisations à but non lucratif de 12 pays répartis sur les quatre continents. La Fédération mondiale des organisations de femmes ukrainiennes apporte son soutien à des programmes culturels, éducatifs, humanitaires et sociaux, et milite pour l'amélioration de la condition des femmes, de leur famille et de leurs enfants. La Fédération mondiale défend les principes de tolérance politique et religieuse et les droits de l'homme.

Au cours de la période considérée, des représentants de la Fédération ont participé à la session annuelle de la Commission de la condition de la femme, à New York. La Fédération a présenté une déclaration à la quarante-deuxième session de la Commission sur « La traite et l'asservissement des femmes » (E/CN.6/1998/NGO/1). Le Directeur exécutif a participé à la quarante-sixième session de la Commission, en 2002. La Fédération a accordé son patronage à une représentante de la Ligue des femmes ukrainiennes à Lviv, qui a obtenu un financement de la Fondation Soros, en Ukraine. Elle a fait rapport à la quarante-sixième session, à la Fondation Soros, et à sa propre organisation, en Ukraine, et a transmis ses informations à d'autres groupes de femmes dans ce pays. La Fédération participe à la préparation de déclarations à la Commission. Ainsi, par exemple, grâce au parrainage conjoint du Comité des ONG pour la famille, New York, elle a présenté avec d'autres organisations une communication lors de la quarante-sixième session de la Commission.

Les représentantes de la Fédération participent aux comités des ONG suivantes :

a) Comité pour la famille. Des représentantes de la Fédération ont été membres du Comité exécutif de ce comité pendant les quatre années que couvre le présent rapport. La Fédération a coparrainé une déclaration sur la famille lors de la quarante-sixième session de la Commission sur la condition de la femme. Du fait du grand intérêt que porte la Fédération à la région de l'Europe de l'Est, elle s'est efforcée de faire prendre conscience des besoins des pays en transition. Ainsi, par exemple, sur notre recommandation, le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies a été invité à faire un exposé lors de la commémoration de la Journée internationale des familles, en 1998, parrainée par le Département de l'information et le Comité pour la famille, New York;

b) Comité de la condition de la femme. Un représentant de la Fédération participe à toutes les activités du Sous-Comité des femmes âgées du Comité des ONG sur la condition de la femme. Nous sommes tout particulièrement favorables à la ventilation des statistiques par sexe et par âge. Nous sommes convaincus que, compte tenu de l'évolution démographique et de l'augmentation anticipée de la population de personnes âgées et, en particulier, des femmes, il est nécessaire de veiller à ce que les droits de l'être humain soient respectés dans le cas des femmes âgées. Le Sous-Comité des femmes âgées du Comité des ONG sur la condition de la femme a préparé des déclarations sur le VIH/sida, la discrimination et les femmes

âgées, les femmes âgées et l'environnement et les catastrophes naturelles, et la pauvreté et les femmes âgées, ainsi que des documents d'information fondés sur le Programme d'action de Beijing. Ces documents ont été utilisés par des membres du Sous-Comité des femmes âgées lors de visites auprès de missions durant lesquelles ils se sont faits les porte-parole des femmes âgées. Nous avons également diffusé ces documents au cours de conférences et de réunions. Notre représentant, qui est membre du Sous-Comité des femmes âgées, a participé à toutes ces activités;

- c) Comité des ONG sur le vieillissement;
- d) Comité des ONG sur la santé et les communications;
- e) Conférence des organisations non gouvernementales ayant des relations consultatives avec les Nations Unies;
- f) Comité des ONG auprès de l'UNICEF. Nous avons obtenu le statut consultatif auprès de l'UNICEF en 1997;
- g) Comité des ONG sur la liberté de religion (jusqu'à la fin 2001).

Nous entretenons des relations de collaboration avec : le Mouvement mondial des mères, le Conseil international des femmes, l'Alliance internationale des femmes, la Fédération des clubs de femmes et le Conseil national des femmes d'Ukraine.

Notre organisation a participé aux conférences annuelles organisées conjointement par le Département de l'information et les ONG, et aux réunions de la Commission du développement social et de la Commission de la condition de la femme. Nous avons participé au Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Nous avons suivi l'examen des rapports présentés par les États parties. Notre fédération s'est tout particulièrement intéressée aux rapports émanant des pays d'Europe de l'Est et de l'Ukraine, dans la mesure où elle entretient des relations étroites avec les organisations de femmes dans ce pays. Ainsi, par exemple, nous avons rencontré la délégation ukrainienne au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, ainsi que le groupe qui a présenté le rapport officiel lors de l'examen, en janvier 2002.

Nous participons chaque année à la Conférence internationale sur la santé et l'environnement intitulée « Partenaires mondiaux pour des solutions mondiales » et organisée sous l'égide de l'organisation Transfert mondial de l'information et de certains gouvernements. Transfert mondial de l'information est une organisation non gouvernementale s'intéressant tout particulièrement aux questions d'environnement. Parmi les autres thèmes abordés au cours de cette conférence figurent les conséquences sur la santé et l'environnement du désastre de Tchernobyl.

Nous avons participé à la vingt-troisième session spéciale de l'Assemblée générale, du 5 au 9 juin 2000. Au cours de cette session, les gouvernements ont réaffirmé leur attachement aux buts et objectifs figurant dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing adoptés par la quatrième Conférence mondiale sur les femmes en 1995, conférence à laquelle notre organisation a participé. Les gouvernements ont examiné et évalué les progrès effectués dans la mise en oeuvre du Programme d'action, recensé les nouveaux défis et les tendances concernant la mise en oeuvre complète de ce programme et se sont accordés sur les actions et initiatives complémentaires à prendre. Nous avons participé à un certain nombre de manifestations parallèles organisées par des ONG. L'une des questions qui nous

intéressait de près était les besoins des femmes âgées et des veuves, lesquelles constituent souvent des groupes invisibles et marginalisés.

Le Président de la Fédération mondiale des organisations de femmes ukrainiennes a participé à la deuxième Assemblée mondiale des personnes âgées, tenue à Madrid en avril 2002.

La participation de notre fédération à toutes les conférences et aux réunions hebdomadaires consacrées à divers thèmes touchant aux femmes, aux enfants, à la santé, à la paix, au vieillissement, etc. nous a aidés à promouvoir les objectifs et idéaux des Nations Unies par l'intermédiaire des organisations membres et grâce à la publication d'articles dans la revue de l'Organisation *Les femmes ukrainiennes dans le monde*, ainsi que dans d'autres publications ukrainiennes telles que *L'Hebdomadaire ukrainien*, *Svoboda* et *La Tribune nationale*.

8. Congrès du monde islamique

(Statut consultatif général accordé en 1967)

Introduction

Le Congrès du monde islamique (CMI), la plus ancienne des organisations musulmanes internationales, a été créé en 1926. Il est doté du statut consultatif général depuis 1967.

Le CMI adhère totalement à la Charte des Nations Unies et oeuvre pour la paix mondiale sur la base de la fraternité universelle, de la justice et de la promotion des droits de l'homme. Il s'agit d'une organisation apolitique qui s'efforce d'établir le dialogue interconfessionnel en vue d'éliminer les obstacles à la compréhension internationale.

Conformément à ses statuts, l'organisation est dotée d'un président et de deux vice-présidents. Le Secrétaire général et le Secrétaire aux finances sont élus pour une période de cinq ans par le Conseil général. Le CMI possède un grand nombre de filiales à travers le monde.

Son financement est assuré par les contributions des membres et son budget fait l'objet chaque année d'une vérification effectuée par un cabinet d'experts-comptables reconnu. Il possède des représentants permanents auprès de la Commission des droits de l'homme, à Genève, auprès du Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, et de l'ECOSOC, à Bangkok.

Le Président du CMI (M. Motamar Al Glam Al Islami) et son secrétaire général (le docteur Hamid Ahmed Bin Rifaie) ont participé avec une délégation du Vatican à une réunion interconfessionnelle, les 4 et 5 juillet 2000 au Caire. La même délégation s'est rendue à la Cité du Vatican les 21 et 22 février 2001 et a eu de larges discussions sur l'établissement de la paix et de la compréhension interconfessionnelles.

Cette même délégation a participé à une autre réunion les 3 et 4 juillet 2001, réunion tenue sous les auspices du Comité de coordination dont c'était la septième réunion.

Le Président du CMI et son secrétaire général adjoint ont participé au Caire à une réunion de trois jours organisée par l'Organisation des églises du Moyen-Orient.

Le Secrétaire général du CMI a participé à une conférence des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la Conférence islamique, à Doha, du 12 au 14 novembre 2000, et a présenté à cette occasion un mémorandum; il a également participé à une réunion du Comité spécial sur l'élaboration d'une convention sur la lutte contre la criminalité transnationale, du 4 au 15 octobre 1999, à Vienne.

Le Secrétaire général du CMI a prononcé un discours clef sur les défis de la mondialisation à l'Université américaine Hall, au Japon, en mai 2000; il a également participé à une conférence des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la Conférence islamique en Malaisie, du 27 au 30 juin 2000.

Le Secrétaire général a soumis une déclaration écrite à la cinquante-septième session de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, tenue à Bangkok du 19 au 25 avril 2001; en collaboration avec le Département de

l'information du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, il a accueilli une conférence régionale d'ONG à Islamabad, le 30 août 2000; enfin, il a organisé une collecte de dons en faveur des victimes des inondations soudaines intervenues dans la région côtière du Sindh.

Le Secrétaire général a également organisé en 2001 une collecte de dons pour les chrétiens victimes d'inondations soudaines à Islamabad, au Pakistan.

Le CMI a, par l'intermédiaire de son représentant permanent auprès des Nations Unies, le docteur Malik Sardar Khan, participé à une conférence internationale d'ONG à Séoul, le 16 octobre 1999; à la Conférence de l'UNICEF intitulée « Mouvement mondial en faveur des enfants et des jeunes », le 21 mai 2000; au Forum du Millénaire des Nations Unies, du 22 au 26 mai 2000; à la cinquante-troisième Conférence annuelle organisée par le Département de l'information et les ONG sur « Solidarité mondiale : le chemin de la paix et de la coopération internationale », du 20 au 30 août 2000, ainsi qu'à la réception du 29 août 2000; à la Conférence mondiale de la paix des responsables internationaux religieux et spirituels, à New York, du 29 au 31 août 2000; et au Dialogue interconfessionnel intitulé « Un millénaire de paix et d'harmonie mondiales », le 7 octobre 2000, à Tacoma Park, Maryland.

Le CMI, représenté par M. Maqbool Ahmad, a participé aux sessions suivantes de l'ECOSOC à Genève :

a) Session de fond de 1999, 5-30 juillet 1999, à l'occasion de laquelle son représentant a fait un exposé oral dans le cadre des points de l'ordre du jour 14 a), intitulé « Promotion des femmes », et 14 h) intitulé « Questions relatives aux droits de l'homme »;

b) Session de fond de 2001, 2-27 juillet 2001.

Le CMI a participé aux réunions des organes suivants :

a) Commission des droits de l'homme :

i) Cinquante-quatrième session, 16 mars-24 avril 1998;

ii) Cinquante-cinquième session, 22 mars-30 avril 1999;

iii) Cinquante-sixième session, 20 mars-28 avril 2000;

iv) Cinquante-septième session, 19 mars-27 avril 2001;

b) Sous-Commission de la promotion de la protection des droits de l'homme :

i) Cinquantième session, 3-28 août 1998;

ii) Cinquante et unième session, 2-27 août 1999;

iii) Cinquante-sixième session, 31 juillet-18 août 2000;

iv) Cinquante-troisième session, 30 juillet-17 août 2001;

c) Groupe de travail sur les minorités :

i) Quatrième session, 25-29 mai 1998;

ii) Cinquième session, 25-31 mai 1999;

- iii) Sixième session, 22-26 mai 2000;
- iv) Septième session, 14-18 mai 2001;
- d) Septième atelier sur la coopération régionale pour la protection des droits de l'homme dans la région Asie-Pacifique, New Delhi, 16-18 février 1999;
- e) Première, deuxième et troisième réunions du Comité préparatoire de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, 2001.

Publication mensuelle du CMI

Le CMI publie une revue mensuelle pour la promotion des objectifs des Nations Unies et des institutions solidaires à cette organisation. Cette publication est diffusée dans le monde entier.

Autres publications

- a) Intervention écrite du Secrétaire général du CMI (M. Motamar Al Alam Al Islami) présentée à la cinquante-septième session de la Commission économique et social pour l'Asie et le Pacifique tenue à Bangkok, du 19 au 25 avril 2001.
- b) Mémoire présenté par M. Raja Muhammad Zafarul Haq, Secrétaire général du CMI, lors de la vingt-septième Conférence des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la Conférence islamique, en Malaisie.
- c) Publications sur l'islam et les aspects culturels; l'islam et le monde actuel; et l'islam et le droit des citoyens.

9. World Road Association

(Statut consultatif spécial accordé en 1970)

Fondée en 1909, l'Association mondiale de la route, anciennement appelée Association internationale permanente des congrès de la route, a changé de nom en 1995, à la suite de l'établissement de son premier plan stratégique. Elle a cependant conservé son acronyme AIPCR (PIARC) d'origine et elle a adapté ses statuts en conséquence. Elle reste une association apolitique, sans but lucratif. Elle a été dotée en 1970 du statut consultatif, catégorie II, auprès du Conseil économique et social des Nations Unies. L'anglais et le français sont les deux langues officielles de travail mais d'autres langues comme l'espagnol sont utilisées dans certaines manifestations comme les congrès.

L'Association a pour but de développer la coopération internationale et de favoriser le progrès dans :

- La définition des politiques de transport routier;
- La conception, la construction, l'aménagement et l'entretien des routes;
- L'exploitation et la gestion des réseaux routiers;
- Le transfert de technologie, notamment en faveur des pays en développement et des pays en économie de transition.

Fin 1997, l'AIPCR regroupait 88 pays membres, 650 membres collectifs et plus de 1 000 membres individuels répartis dans une centaine de pays. Les pays membres sont représentés par les directeurs des Administrations routières ou leur adjoint. Les nouveaux pays qui ont adhéré à l'Association entre 1994 et 1997 sont :

Bolivie, Guatemala, Panama, Paraguay, Pérou, Afrique du Sud, Maurice, République de Corée, Indonésie, Mongolie, Ouzbékistan, Tonga, Estonie, Lettonie, Lituanie, Fédération de Russie, Slovénie, Ukraine.

L'AIPCR a animé pour la période 1994-1997 19 comités techniques et groupes de travail composés d'experts de haut niveau dans leur domaine, qui accomplissent par ailleurs des missions pour le compte d'organisations internationales telles que la Banque mondiale, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation des Nations Unies. Ces comités et groupes de travail ont produit au cours de cette période 20 rapports qui ont fait l'objet d'une large diffusion. Parmi ces rapports, il convient de citer le document sur la réduction des catastrophes naturelles sur les routes qui a donné lieu à un séminaire en Inde en 1996. Plusieurs publications ont été diffusées sur la sécurité routière ainsi qu'un guide *Mon premier tunnel*, pour aider, à la demande de la Banque mondiale, les pays à concevoir les tunnels au sein des réseaux routiers. Le *Manuel de l'entretien routier*, dont la première édition avait été publiée en anglais en 1992, a été traduit en trois autres langues, français, espagnol et portugais, pour être largement diffusé dans les pays en développement. L'Association publie régulièrement depuis 1994 un catalogue des formations destinées aux pays en développement ou en transition.

Les membres des comités et groupes de travail participent également avec d'autres experts à la rédaction des articles de la revue trimestrielle *Route/Roads* de l'Association. À l'invitation du Québec, l'Association a organisé son XXe Congrès mondial de la route à Montréal en octobre 1995. Deux mille six cents personnes en

provenance de plus de 50 pays y ont participé. Les publications préparées à l'occasion de ce congrès constituent, avec celles des précédents congrès, une source unique d'information pour les spécialistes routiers du monde entier.

En 1995, l'Association a rassemblé l'ensemble de ses publications, y compris les rapports des XIXe et XXe Congrès sur un CD-ROM. Grâce au Trust Funds alimenté par la France, ce CD-ROUTE a été diffusé gratuitement par la Banque mondiale, à 500 exemplaires, aux pays en développement qui en ont fait la demande. Une nouvelle édition a été publiée en 1997.

Dans le même esprit, l'Association a établi fin 1996 son propre site Web qui a connu très vite un succès croissant (<www.piarc.org>) vu le nombre de visiteurs. On retrouve sur ce site les informations sur les activités de l'Association, les publications et les principales manifestations auxquelles l'AIPCR participe.

L'AIPCR a maintenu le Fonds spécial mis en oeuvre au cours de la période précédente pour financer la participation des représentants des pays dont le produit national brut (PNB) est inférieur à 3 100 dollars des États-Unis/an/habitant, en subventionnant une partie de leurs frais de voyage. De plus, les pays membres ont sponsorisé directement des représentants des pays en voie de développement pour leur permettre d'assister au XXe Congrès mondial de la route.

En 1994, le Comité des échanges technologiques et du développement (C3) de l'AIPCR a suscité la création du Réseau mondial d'échange (RME) [World Interchange Network (WIN)], en organisant à Casablanca une conférence des pays fondateurs. Ce réseau vise à mettre en contact des praticiens et des experts pour répondre aux besoins de la communauté routière internationale. Il s'appuie sur le réseau Internet qui permet une meilleure diffusion de l'expertise, tout particulièrement dans les pays en développement et en transition. En 1995, le Gouvernement du Québec a hébergé le RME et a permis de lui donner sa pleine dimension mondiale avec 75 points d'expertise, « les noeuds », répartis sur tous les continents.

Au cours de cette période, l'AIPCR a renforcé ses liens avec les organisations internationales avec qui elle coopère et qui sont répertoriées au nombre de 80 sur le site Web de l'AIPCR. En particulier, elle a préparé en 1997, avec le Bureau international du Travail (International Labour Organization), un séminaire qui s'est tenu l'année suivante à Harare, sur l'emploi intensif de la main-d'oeuvre dans les travaux routiers et l'aide à la création de bureaux d'études et de petites entreprises dans les pays en développement. En 1996, l'Association a également repris la mise au point d'une nouvelle version du logiciel « Highway Development and Management System » (HDM-4) lancé par la Banque mondiale et destiné à l'étude technico-économique des problèmes d'investissement concernant la construction et l'entretien des réseaux routiers.

Par ailleurs, l'AIPCR a organisé deux expériences prénormatives successives qui ont mobilisé une vingtaine de pays de trois régions du monde : l'une sur la comparaison et l'harmonisation des mesures d'adhérence et de texture des revêtements routiers qui a donné lieu à un séminaire et un rapport en 1995; l'autre sur la comparaison et l'harmonisation des mesures du profil en long et du profil en travers des chaussées qui a été lancée en 1996 et doit prochainement donner lieu à un rapport final.

En conclusion, l'Association mondiale de la route est reconnue comme un lieu neutre d'échange et d'expérience des professionnels dans le domaine routier. Outre les 18 nouveaux pays adhérents, elle a permis au cours de la période 1994-1997 de susciter la création des conseils régionaux de directeurs des routes tels que le Conseil des directeur ibéro-américains des routes et le Club des directeurs des routes des pays de l'Europe de l'Ouest et celui des Directeurs des routes de l'Europe de l'Est.

En formulant plus clairement ses objectifs et missions dans son plan stratégique, elle prend mieux en compte l'évolution du contexte socioéconomique mondial pour répondre aux besoins de la communauté mondiale des transports routiers.
